

# Lettre aux habitants

## Nouvelles de l'ACQU n° 114 Décembre 2022

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283  
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle  
[www.acqu.be](http://www.acqu.be)

## S O M M A I R E

• "LES JARDINS DU KINSENDAEL"	2
• LE PARC DE WOLVENDAEL :	
SON ACCESSIBILITÉ AUX SENIORS	6
QUEL DEVENIR ?	9
QUELLE DÉRIVE !	11
• AVENUE BRUGMANN N° 271	12
• PROJETS DE L'ACQU POUR 2023	14
• PETITES NOUVELLES D'UN COMITÉ	16
• UN ITINÉRAIRE CYCLABLE RÉGIONAL À RECOMMANDER, DEPUIS LA GARE DE CALEVOET	17
• IN MEMORIAM NICOLE DUSSART	18
• LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS NOS HABITATIONS	19



Le parc de Wolvendael

# “LES JARDINS DU KINSENDAEL”

La précédente Lettre aux Habitants faisait référence au « nouveau » projet introduit par le promoteur des « Jardins du Kinsendaël » sur l'ancien site d'Astra Zeneca.

Suite à l'avis FAVORABLE unanime et conditionnel de la Commission de Concertation du 05 octobre, les habitants ont interpellé le Conseil Communal en date du 24 novembre.

Voici leur interpellation, suivie du « ressenti » d'une riveraine présente au Conseil communal.

## INTERPELLATION CITOYENNE

devant le Conseil Communal d'Uccle,  
le 24 novembre 2022

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Échevines et Messieurs les Échevins, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Le comité de Quartier du Bourdon-Horzel, avec les habitants, souhaite vous apporter un message important concernant l'avenir de la commune d'Uccle, un message que l'on pourrait résumer en reprenant la formule bien connue : cultivons nos jardins.

Vous l'aurez deviné, il s'agit des « Jardins du Kinsendaël », ce gigantesque projet immobilier qui porte si mal son nom, car il ne laisse pas beaucoup de place à la verdure et n'a rien à voir avec la réserve naturelle du Kinsendaël.

Après la première commission de concertation, le promoteur a été prié de revoir sa copie, en raison de multiples dérogations. Après la deuxième enquête publique et une deuxième commission de concertation dont l'avis FAVORABLE unanime et conditionnel vient d'être rendu, les habitants du quartier restent déçus, avec le sentiment d'avoir été floués. Nous avons l'honneur de nous adresser à vous ce soir pour vous faire part de notre désarroi et solliciter votre prise de position.

Entre la 1ère et la 2e versions de son projet, le promoteur a procédé à quelques révisions mineures afin de limiter les dérogations initiales au PPAS 66. Mais les objectifs de celui-ci ne sont toujours pas satisfaits.

Pour rappel, ceux-ci sont 1:

- redynamiser les activités productives et préserver leur potentiel de développement économique pour la commune ;
- maintenir et renforcer l'offre de proximité et les équipements (ex : écoles) ;
- réaliser de nouveaux espaces publics conviviaux (ex : espaces verts)
- encadrer la création de logements ;
- Concernant l'offre de proximité et les équipements, ce projet ne propose...rien.
- Concernant la création de nouveaux espaces publics conviviaux, ce projet ne propose... rien non plus. Il est vrai que la 1ère mouture du projet proposait une « butte paysagère » et quelques tables de pique-nique qui n'ont pas été prises longtemps au sérieux.
- Concernant l'encadrement de la création de logements, il faudrait plutôt parler de maximisation quantitative. 199 logements sont prévus pour entasser 445 habitants, sans la moindre structure d'accueil (épicerie, café, crèche et autres équipements ou infrastructures collectives, ...).

Quatre hectares d'îlot à lotir, cela aurait pu être une belle opportunité pour construire un ensemble multifonctionnel bien intégré. Au lieu de quoi, les problèmes actuels du quartier se verront aggravés. Pour tous ceux qui connaissent le quartier du Bourdon et ont tenté de le traverser aux heures de pointe, voire de s'y arrêter, la situation critique est bien connue. Le trafic est intense, les bus ralentis, les embouteillages fréquents et les possibilités de stationnement minimales.

---

1 En mai 2013

Non seulement les problèmes de mobilité endémiques ne sont pas résolus, mais ils vont considérablement s'amplifier avec les flux supplémentaires, la demande accrue pour les places de parking, et l'ajout de deux quasi-carrefours rue du Château d'Or au pied du pont de chemin de fer et rue du Bourdon au niveau du N° 100.

Le service technique de la voirie ne s'y est pas trompé puisqu'il émet un avis défavorable.

Il rejoint ainsi le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale qui, dans son avis n°2013-05-08/01 relatif au PPAS 66, recommandait, notamment, un complément d'étude portant sur la mobilité de la zone.

Mais on nous dit que cette problématique de mobilité est située au sein du PPAS 66 qui a, lui, fait l'objet d'un rapport d'incidences lors de sa mise en vigueur<sup>2</sup>. Mais ce rapport - et non une étude - avait-il été fait dans la perspective de projets immobiliers aussi importants que ceux des "Jardins du Kinsendael" et de l'ex-Illochroma ? Dans la perspective des nombreux projets immobiliers qui densifient très fortement le sud de notre Commune ? Et où peut-on lire ce rapport d'incidences du PPAS 66 de 2015 ? Il ne figure pas dans le dossier à l'enquête publique.

En outre, les gabarits des blocs n'ont aucune cohérence avec le bâti existant, que ce soit par la hauteur des bâtiments projetés ou la densité du bâti. Le projet transforme radicalement les caractéristiques urbanistiques des intérieurs d'îlots du cadre environnant.

La zone non-bâtie au n° 100 représente la dernière « respiration » disponible dans la rue du Bourdon ; de nombreux riverains demandent que cette zone de recul soit conservée. Et ils ne sont pas les seuls ! L'expertise phytosanitaire a fait valoir que la plupart des arbres sont en bonne santé et que certains ont un « potentiel esthétique », notamment ceux qui sont situés à l'entrée de la rue du Bourdon.

En conséquence, ils ont même recommandé vivement leur valorisation dans le cadre d'un réaménagement des lieux. Mais le promoteur n'en a cure, il est prêt à abattre 70% des arbres ; il s'en tient

---

2 L'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 5 février 2015 portant approbation du PPAS 66 mentionne effectivement "vu le rapport sur les incidences environnementales accompagnant le projet de PPAS n°66" !

à ses plans de départ et déclare en commission de concertation que c'est la Commune qui l'aurait « obligé » à construire à front de rue. Voilà qui nous a fort surpris. On comprend bien que le PPAS prévoit des zones constructibles, mais il n'oblige pas à construire à tout prix dans tout le périmètre. Bref, inutile de vous citer des arguments développés par les riverains, du genre, comment faire confiance au promoteur, des plans incorrects, incomplets, pas modifiés, etc...

Surprenant aussi, la quantité de réserves et critiques avancées dans les considérants et les raisons pour lesquelles les riverains jugent toujours sévèrement le projet immobilier.

Le problème principal reste qu'on nous force à acheter un chat dans un sac : les riverains manquent toujours de visibilité sur l'ensemble du projet « ex-illochroma ».

Bien sûr, un promoteur est libre de phaser ses plans, mais il ne peut pas à la fois déclarer que la mixité sera assurée par la phase II du projet et affirmer - comme il l'a fait lors de la commission de concertation - que (je cite) « personne ne sait, ici, de quoi sera faite cette 2e phase ». Il est donc toujours question de saucissonnage puisqu'il y a manifestement une interdépendance fonctionnelle.

Pour conclure, faut-il accepter plusieurs projets pharaoniques dans un îlot sans examiner l'incidence globale des dits projets sur un quartier ?

Les riverains actuels se réjouissent d'être débarassés du « chancre industriel » laissé par le site d'Illochroma. Mais ils redoutent de voir s'installer une zone bétonnée, une « cité-dortoir » insipide comme on n'en a que trop construit dans les années 70.

Nous sommes prêts à accueillir de nouveaux habitants à bras ouverts, mais nous tenons à conserver le côté multisocial du quartier. Les projets éléphants à répétition ne nous donnent pas l'impression qu'on nous demande de partager notre petit coin d'Uccle, mais plutôt que notre quartier est devenu une cible de choix pour les promoteurs en soif de terrain, et pour une politique régionale de démolition-reconstruction, alors que les changements sociétaux récents ont ouvert d'autres possibles.

Voici une liste non-exhaustive des projets récents et prévus aux alentours :

- « Les promenades d'Uccle » au Plateau Engeland; 60 maisons et ,
- « Tree » avenue Dolez ; ± 60 logements,
- Chaussée d'Alseberg 1091 ; projet en suspens 238 appartements,
- « Clos de la Charmeraie » avenue Dolez ; ± 87 logements,
- Plaine du Bourdon ; 72 logements + maison de repos de 150 chambres,
- Projet SLRB Bourdon ; 68 logements,
- Projet « Astra Zenecca » rue Egide Van Ophem; 250 logements,
- Projet SLRB Moensberg; 45 logements,
- Futures constructions autour de la nouvelle gare du Moensberg,
- Projet de 90 logements sociaux et moyens dans la cité-jardin du Homborch,
- Nouvelles constructions, rue du Roseau,
- Bâtiments, en bordure de la plaine du Bourdon, au 1084 ch. d'Alseberg,
- Projet « Schlumberger »,
- Parcelle chaussée d'Alseberg 1378-1402,
- « Les Hauts Prés » - + de 150 logements,
- Projet au 124 rue du Bourdon ; 19 logements,

- « Clos de Calevoet » - maison de repos de 194 chambres et 10 logements,
- Rue Vervloet; 40 logements,
- Keyenbempt; 74 logements,
- Rue du Wagon : suppression de 50 places de parking, dont celles réservées aux clients SNCB qui vont forcément aller se garer dans le quartier,
- ...
- Et quid des logements sociaux ou conventionnés ?
- Et quid de l'affectation des charges urbanistiques ?

Au printemps de cette année, on a fêté à Bruxelles le centenaire des cités - jardins. Après la première guerre, on manquait de logements et on a réussi ce tour de force de mettre un peu de campagne en ville, de construire à l'économie des maisons modestes en harmonie avec la nature, réunissant des habitants de différentes classes d'âge, dans un quartier paisible, sans lésiner sur la convivialité. Aujourd'hui on s'extasie sur le charme de ces îlots, mais sommes-nous devenus incapables de

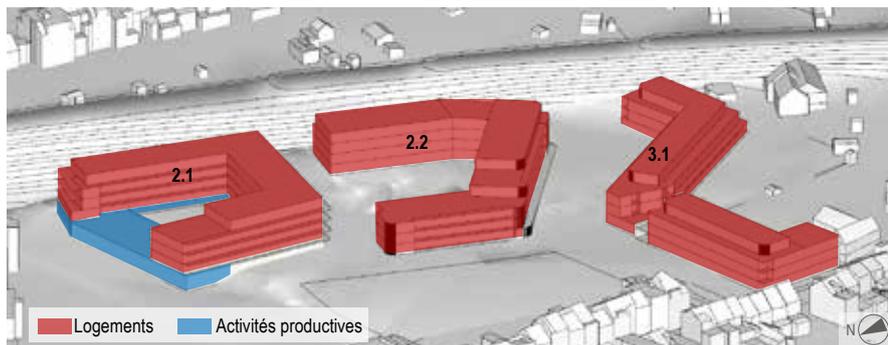
repandre la tradition de nos grands-parents et d'en tirer les leçons ?

Nous invitons donc les différents intervenants à créer un réel dialogue autour d'une vision globale de mise en œuvre du PPAS 66. Nous souhaitons que le scénario de la saison 3 de ce projet s'écrive harmonieusement entre autorités publiques, constructeurs, et habitants du quartier.

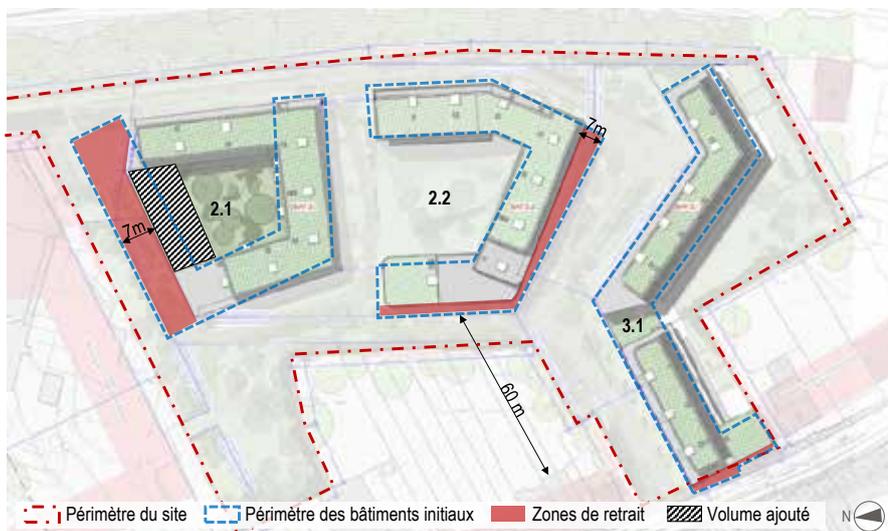
Merci de nous dire si les modifications demandées sont considérées comme accessoires ou comme substantielles et si une nouvelle enquête publique aura lieu !

Merci de nous avoir écoutés, en espérant que vous nous ayez entendus !

*Pour le Comité de Quartier Bourdon – Horzel,  
Benoit LIMBOS, 67 rue du Bourdon 1180 UCCLE  
benoit.limbos@skynet.be  
0474/47 65 32*



**Répartition des affectations au sein du projet modifié (ARIES, 2022)**



**Plan d'implantation du projet modifié (ARIES sur fond A2RC, 2022)**

## DÉROULÉ DE L'INTERVENTION CITOYENNE

*Note liminaire : Il n'est pas fréquent que quelqu'un qui assiste à la Commission de Concertation mette immédiatement par écrit la manière dont il a « vécu » l'expérience, ce qu'il a entendu, ses impressions, etc...*

*Alors, pourquoi ne pas en faire profiter nos lecteurs ?*

Chers voisins et voisines,  
Pour celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de suivre notre interpellation citoyenne lors du conseil communal du 24 novembre en vidéo (<https://youtu.be/eGRknfoSAhI>) voici un petit résumé basé sur les notes que j'ai prises au vol (le replay sur le site de la commune commence malheureusement après l'interpellation remarquable de Benoît et les interventions des conseillers Desmet, Cools et Hayette et juste au début de l'intervention de l'échevin Biermann; la réplique de Benoît intervient après l'intervention de l'échevin.

Nous étions assez nombreux (8) pour soutenir Benoît et montrer notre détermination au conseil communal.

Après Benoît, la parole a été donnée à Monsieur Desmet qui a déploré l'impact du projet sur la réserve naturelle du Kinsendael qui se trouve à moins de 70 mètres, l'importance de l'abattage d'arbres, notamment du liquidambar, l'insuffisance de mixité, le système de chauffage obsolète, la mauvaise gestion des eaux, l'inesthétisme du projet en contradiction avec le bâti environnant.

Monsieur Cools souhaite une construction plus raisonnable. Pour lui il y a manifestement saucissonnage ; celui-ci a été écarté d'un revers par la commission alors que l'accès aux bâtiments 2.1 et 2.2 se fera via le 2ème projet et que le manque de mixité est justifié par le promoteur par celle qui sera mise en place dans la phase 2. Une vue globale est indispensable car la phase 2 va permettre d'apprécier la mixité. La conservation du seul chêne est insuffisante. Il faut reculer le bâti du 3.1 et la commune peut intervenir auprès de la Région à cette fin. Même l'avis des pompiers était défavorable. Seule une réunion d'information par le promoteur a eu lieu à la place d'un véritable dialogue.

Monsieur Hayette a ensuite fait part de son incompréhension devant l'avis de la commission et les vagues conditions émises. Il a déploré que la réunion d'information par le promoteur ait eu lieu alors que la demande modificative avait déjà été déposée. Il estime notre combat légitime et déplore le manque d'empathie de la part du promoteur et de la commune. Des conditions ont été émises pour amé-

liorer l'acoustique des bâtiments mais qu'en est-il des riverains qui devront subir le bruit des travaux pendant plusieurs années ? Les habitants ont choisi de s'installer dans ce quartier parfois en contractant un emprunt et en espérant pouvoir profiter de la qualité de la vie à laquelle ils s'attendaient pendant de longues années et en seront privés. Et qu'en est-il de la biodiversité, des équipements collectifs, de la mobilité ?

Ensuite la parole a été donnée à Monsieur Biermann échevin de l'urbanisme. Son intervention est accessible en ligne. Pour lui le site actuel ne présente pas beaucoup d'intérêt. Il estime que le nouveau projet respecte la densification raisonnable prévue par le PPAS. Celui-ci a fait l'objet d'une étude d'incidence qui est disponible sur simple demande.

Le nouveau projet n'était pas suffisant en ce qui concerne la mixité et les gabarits même si un effort a déjà été fait. La densité de logements a diminué, une végétalisation intensive en toiture a été prévue et les surfaces perméables ont augmenté. La commission a donc émis des conditions supplémentaires en ce qui concerne la mixité et les gabarits. Le promoteur devra introduire une demande modificative auprès de Urban. C'est le fonctionnaire délégué de Urban qui décidera si les modifications seront substantielles et nécessiteront une nouvelle enquête publique. La commune relaiera notre souhait d'une nouvelle enquête auprès de la Région.

En ce qui concerne les abattages, une replantation rapide devra être incluse dans le permis. Pour lui, il est logique de prévoir d'implanter les équipements sur la place prévue par la phase 2 (ancien site Illochroma).

Benoît dans sa réplique s'est demandé comment vérifier concrètement que les conditions de la commission seront respectées et compte sur la commune pour cela. Il précise que le PPAS 66 nous a surpris aussi et ne nous satisfaisait pas déjà à l'époque. Il ajoute que nous essayons de survivre à ce projet mais que nous aimerions en vivre. Ne rien savoir de la phase 2 est difficile. Il espère qu'un véritable dialogue s'instaurera.

Bien à vous,  
Françoise

# LE PARC DE WOLVENDAEL ET SON ACCESSIBILITE AUX SENIORS



Une récente visite approfondie du site a permis au Groupe de travail Espaces verts du CCUA (Conseil Consultatif Ucclais des Aîné.e.s) d'émettre l'avis suivant :

## Praticabilité des chemins pour les seniors et PMR

Les membres du CCUA ont déambulé le long des chemins pour les classer, en référence à différents paramètres tels que les fortes pentes du parc, la largeur du revêtement, la présence ou non de bancs, la qualité du revêtement, la présence ou non d'escaliers, ou d'obstacles en travers du cheminement naturel. En accord avec le Conseil Consultatif Communal de la Personne en situation de Handicap (CCCPSH), notre grille de lecture a été orientée par la prise en compte des chaises roulantes, lesquelles couvrent la notion de PMR : personnes âgées, enfants, personnes souffrant d'un handicap définitif (moteur, visuel ou mental) ou temporaire (femmes enceintes et parents avec poussette) : qui peut le plus peut le moins...

Les couleurs et critères retenus pour la praticabilité des chemins ont été :

- Vert : accessible à une personne en chaise roulante seule
- Jaune - Orange : accessible à une personne en chaise roulante, avec assistance ponctuelle d'un accompagnant, ou inconfort marqué dans certaines parties
- Rouge : non accessible à une personne en chaise roulante (même accompagnée)

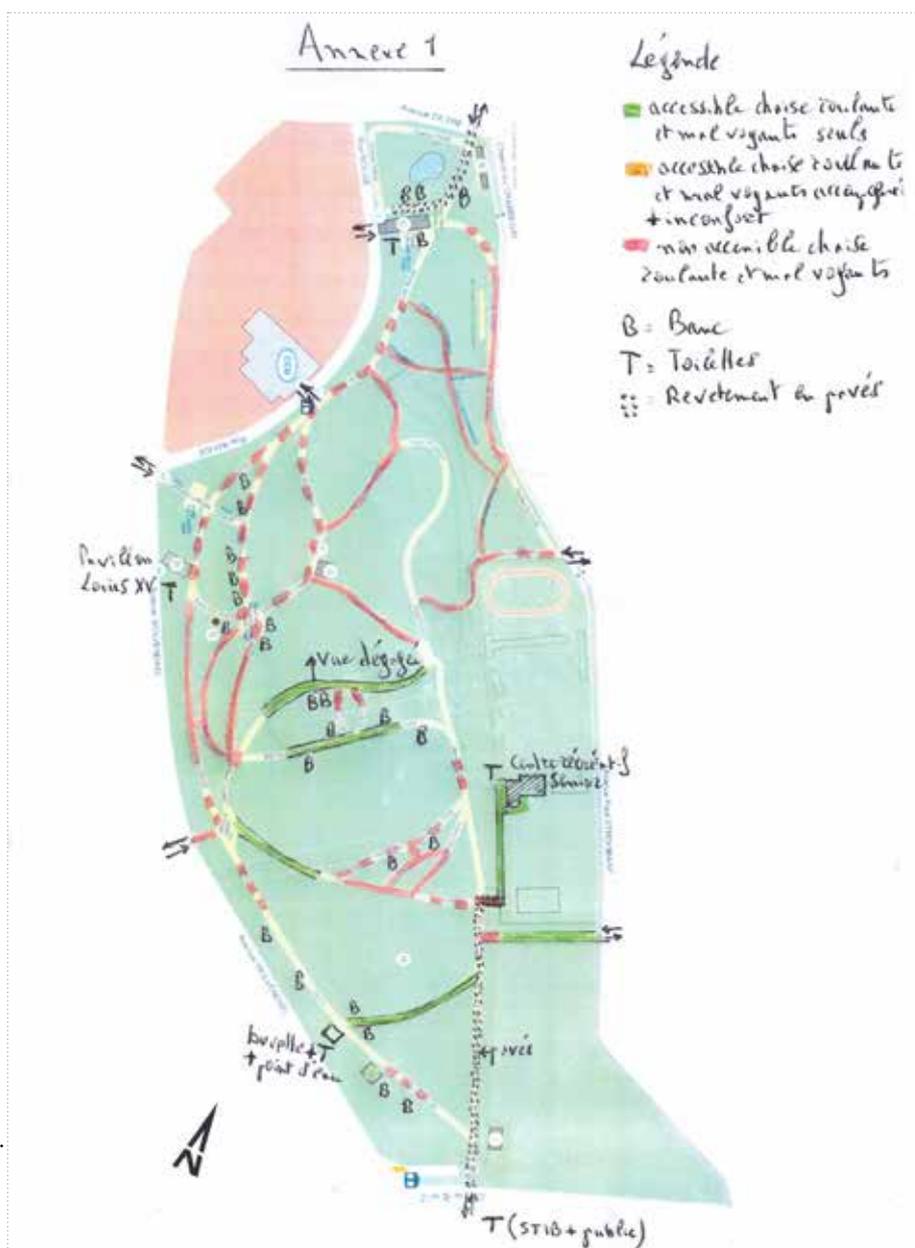
Le résultat de ce classement pour le Parc de Wolvendael est repris en annexe 1

## ANNEXE 1 Commentaires

- La cartographie ne fait apparaître que très peu de chemins que l'on peut qualifier de vert, et donc

accessibles avec un confort normal pour une personne en chaise roulante.

- Ces chemins et parties de chemin en vert ne sont pas directement accessibles à partir d'une des nombreuses entrées du Parc (8). Il y a, au niveau de chaque entrée, ou un peu plus loin sur leurs chemins d'accès, des discontinuités qui altèrent le passage
- Ces difficultés sont de plusieurs ordres : revêtement en pavés anciens arrondis à joints très ouverts, dispositifs de récolte des eaux de ruissellement (filets d'eau en pavés, et lignes de pavés en épis conduisant vers ces filets d'eau), rupture de pentes non adoucies entre



chemins principaux en dos d'âne et les chemins secondaires, racines d'arbres en saillie, dolomie stabilisée au ciment ravinée dans les pentes et avec écaillage prononcé en plateau

- Le revêtement en dolomie stabilisée au ciment s'est presque partout érodé au raccord avec les filets d'eau en pavé : effet boule neige qui rend ces dispositifs de récolte inopérants et piège l'eau au sein du chemin qui se ravine de plus en plus. La littérature renvoie à des conceptions plus résistantes à l'érosion, que la Commune devrait investiguer en accord avec la Commission Royale des Monuments et Sites (parc classé).
- On constate un manque d'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux : avaloirs totalement bouchés par les graviers de dolomie érodée
- Beaucoup de bancs ne sont pas facilement accessibles aux PMR, parce qu'entre le chemin et le banc, des filets d'eau en pavés à fort relief créent un barrage difficilement franchissable. Nous suggérons qu'une grille de pontage (présente notamment au niveau de la buvette Woodpecker) facilite cet accès aux bancs
- Nous avons relevé quatre endroits où des toilettes sont potentiellement accessibles aux environs immédiats
  - Entrée Dieweg : toilette STIB, récemment remise en état et accessible au public PMR moyennant paiement.
  - Buvette « Woodpecker » Wolvendael en partie haute : accessible quand la buvette est ouverte
  - Centre récréatif senior av Paul Stroobants : accessible directement via le Parc. L'accès en est actuellement réservé au public senior fréquentant le centre, mais des modalités pour élargir ce public devraient pouvoir se négocier
  - Ecole des Arts d'Uccle dans le bas du Parc : l'accès en est actuellement réservé au public fréquentant l'école, mais des modalités pour élargir ce public devraient pouvoir se négocier

### Circulation des vélos

- Certains de nos membres ont évoqué à de nombreuses reprises la dangerosité pour les piétons, de cyclistes qui circulent sur les allées du parc de Wolvendael, au lieu de prendre les voiries attenantes,
- L'avenue de Wolvendael n'est pas à recommander pour les seniors cyclistes non aguer-

ris : il faut des pneus larges, et ne pas craindre les franchissements d'aiguillage. Dans la zone des aiguillages (près du carrefour du Dieweg) la vitesse de circulation devrait être ramenée à 30km/h effectif

- D'un autre côté, une Ordonnance bruxelloise a admis les parcs ouverts aux cyclistes d'une manière générale. Toutefois, le Parc de Wolvendael est classé, et la CRMS ne voit pas d'un bon œil l'utilisation du vélo sur les sentiers. La Commune a plutôt tendance à rendre, en partie, le parc accessible aux vélos : des arceaux pour stationner les vélos devraient être placés prochainement dans le parc (plaine de jeux et guinguette).
- Nous avons relevé que les panneaux de réglementation du Parc (qui viennent d'être modifiés) interdisent un certain nombre d'usages, mais pas l'utilisation de vélos.
- Cependant, nous considérons que la configuration des allées (pentes, revêtements de piètre qualité, visibilité non optimale, présence d'obstacles en pavés rédhibitoires, courbes et feuilles mortes) en restreint l'utilisation à



des cyclistes 'tortues' (enfants avec vitesse réduite ...). Les cyclistes 'lièvres' n'ont pas de véritable intérêt à utiliser le parc.

- Nous recommandons 2 autres possibilités (voir annexe 2) :
  - l'avenue P Stroobant prolongée par le Crabbegat
  - l'avenue Kamerdelle, prolongée par François Folie, en contournant les Eaux Vives. Cet itinéraire permet d'atteindre l'avenue Brugmann, via l'avenue de l'Echevinage, en contournant les difficiles square Marlow et square des Héros

- Les abords des bancs doivent faire l'objet d'un examen complémentaire pour faciliter un accès aisé au départ des chemins

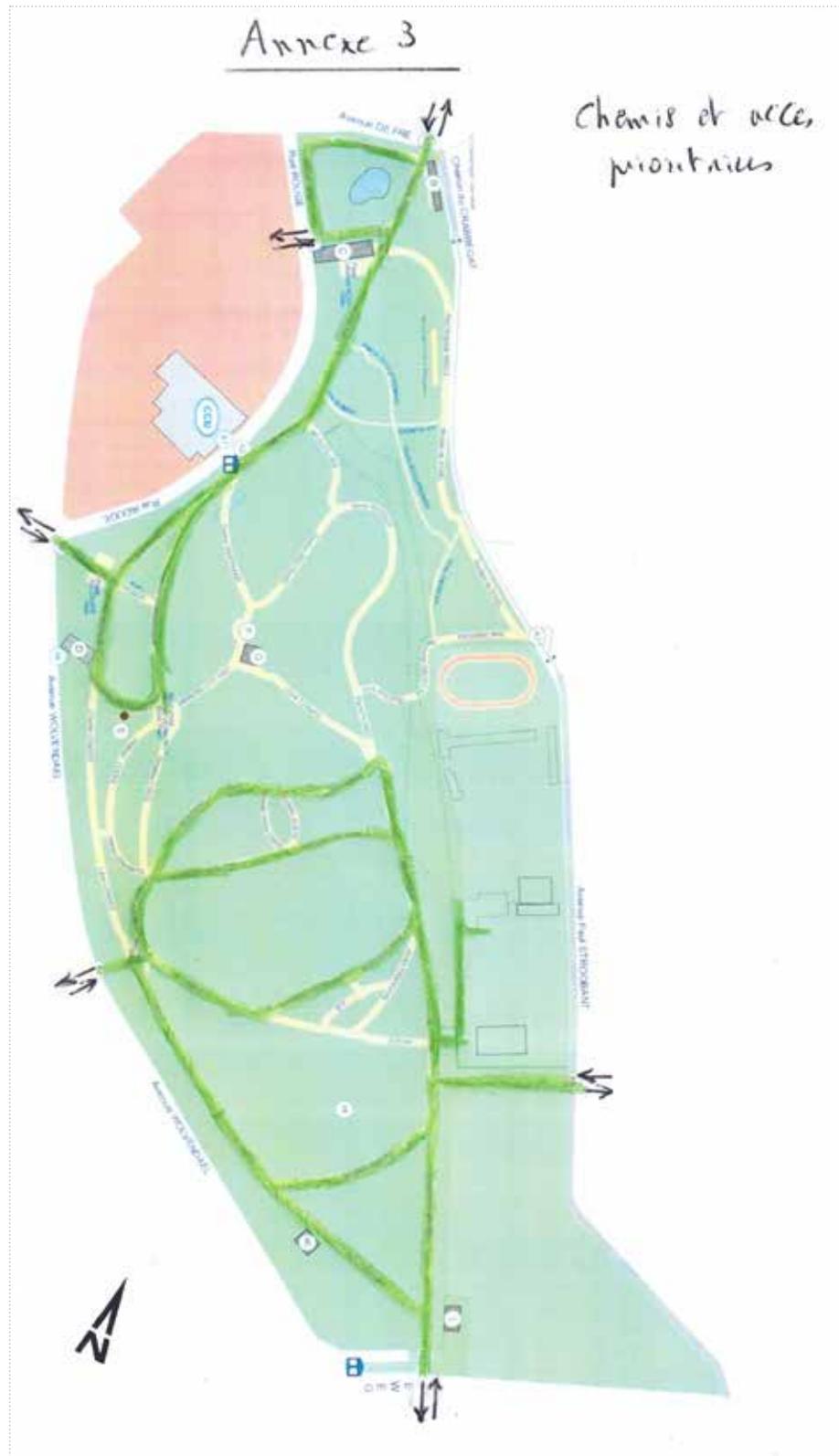
Pour l'Equipe du CCAU  
Jean Paul Wouters.

## ANNEXE 2 Objectifs prioritaires de réhabilitation du parc

- Nous recommandons de supprimer les hiatus actuels (sections en rouge et jaune /orange) permettant un accès confortable aux sections vertes actuelles, en partie haute du parc
- Deux boucles devraient être privilégiées en partie haute et en partie basse : chacune de ces boucles devrait être accessible confortablement par au moins 2 accès (voir annexe 3)

## ANNEXE 3

- Une réflexion approfondie devrait être menée quant au type de revêtement à proposer dans les parties en pente pour résister aux ravinelements et phénomènes d'écaillage.
- Le parc étant classé, les matériaux proposés ne doivent pas s'écarter trop des matériaux existants : toutefois il ne faut pas retomber dans les mêmes travers que pour les matériaux existants en termes d'érosion et d'inconfort pour PMR. Si les pavés doivent être conservés à cause du classement, il devrait y être accolée une bande juxtaposée plane pour PMR.
- Les dispositifs de récolte des eaux sont certes nécessaires et ont un certain cachet esthétique, mais ces éléments en pavés arrondis de section trapézoïdale et en épis transversaux, doivent être adoucis ou pontés au moins localement pour le passage de chaises roulantes



## QUEL DEVENIR POUR LE PARC DE WOLVENDAEL ?

Ces derniers mois, les promeneurs du Parc de Wolvendael, ont été surpris des changements apportés aux modes de déplacement dans le parc. Rappelons qu'il est classé depuis le 2 août 1972.

### Autorisation donnée aux vélos

De tout temps, les vélos y ont été interdits. Seuls étaient autorisés les enfants à vélo, âgés de moins de six ans accompagnés de leurs parents. Il se fait qu'un jour, le logo « interdit aux vélos » fut discrètement déchiré du panneau de signalisation, à l'entrée du parc. Et les vélos firent leur apparition.

Depuis un mois, le panneau de signalisation a été purement et simplement remplacé. Au début, les commentaires allaient bon train, au sein des promeneurs réguliers de ce parc : beaucoup d'inquiétudes quant à une augmentation de l'insécurité et la perte de la tranquillité et de l'insouciance habituelles.

En effet, depuis quelques mois, de plus en plus de vélos empruntent les pelouses et les chemins pentus, dangereux, tant pour les cyclistes que pour les promeneurs.

On ne se gêne plus pour dévaler les pelouses à grande vitesse, en frôlant les promeneurs. « On a peur » pour les petits-enfants »....

Même les propriétaires de chiens, respectueux des lieux, ne comprennent pas ces nouvelles décisions. On leur aurait dit qu'ils devraient peut-être changer d'endroits pour faire courir leurs chiens en toute liberté.

### De plus en plus de manifestations et des voitures et camionnettes...

Par ailleurs, les manifestations se multiplient dans ce parc classé : brocantes, festivals en tout genre, « food truck » etc..., ont fait leur apparition depuis plus d'un an... entraînant l'arrivée de voitures et camionnettes en grand nombre...

Au fil du temps, les chemins se sont fortement dégradés. La pluie y est pour beaucoup responsable, certes, mais également la multiplication de ces manifestations qui autorisent voitures et camionnettes de rouler sur les pelouses et chemins en dolomie.

### Des études et travaux de rénovation en cours.

Des études sont actuellement en cours, confiées à un bureau spécialisé, pour remettre en état ce

parc. Certains travaux (dont la remise en état des chemins) sont subsidiés à 80% par la Région, le solde étant à charge de la Commune. Le parc étant classé, les travaux doivent être faits à l'identique. (Revêtement et itinéraires, par exemple) après avoir reçu l'accord du service « d'Urban Brussels », c'est-à-dire de la Commission de classement.

**On nous dit que ces travaux seront exécutés par le « Service Vert » de la Commune d'Uccle,** probablement dans le courant de l'année 2023. La rénovation des chemins et autres a été acceptée (permis d'urbanisme reçu en 2020 et 2021). Mais à ce jour quelques éléments font l'objet d'études complémentaires, notamment le choix du revêtement. Il y aurait des soucis de faisabilité, la dolomie ne laissant pas passer l'eau. Un autre type de revêtement a été proposé qui doit recevoir l'accord de Urban Brussels.

### Le constat

a. Ce serait une grave erreur de penser que l'on peut réussir à canaliser les cyclistes, sur des chemins créés pour eux... D'ailleurs, la Commission Royale des Monuments et Sites a, paraît-il, donné un avis défavorable à la création d'une piste cyclable dans ce parc.

Favoriser les déplacements à vélo en créant des conflits avec les autres usagers du parc n'est pas une solution. Ni les cyclistes, ni les promeneurs ne sont demandeurs de zones de conflits potentiels. Par contre, permettre aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité nécessite de revoir la politique de mobilité dans son ensemble avec une mise en valeur des ICR (Itinéraires Cyclables Régionaux) et une multiplication de véritables rues cyclables, dans tout Uccle.

b. De même, doit-on continuer à multiplier les manifestations qui amènent voitures et camionnettes sans le moindre respect pour les pelouses et chemins fragiles ?

c. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les nuisances sonores et lumineuses (musique puissante et spots lumineux), deviennent gênantes pour la faune du parc, mais aussi pour les Ucclois qui habitent aux abords du Parc.

## Alors, pour donner satisfaction à tous,

1. L'interdiction du vélo devrait pouvoir s'accompagner de l'aménagement d'un parking à vélo à chaque entrée du Parc, permettant ainsi l'accès du parc aux cyclistes, sans création de conflits entre usagers du parc.
2. De même, le passage des voitures et camionnettes sur les pelouses et chemins fragilisés par les eaux de pluie devrait être interdit, comme par le passé.
3. Enfin, ne faut-il pas conserver les bonnes pratiques des années septante qui recommandaient un gardiennage adéquat et une conciergerie efficace et plus active pour assurer une présence vigilante, de nature à y sécuriser les usagers ?



***C'est le vœu de nombreux promeneurs. Une lettre, signée par une quarantaine de promeneurs, a été adressée au Bourgmestre d'Uccle, afin de repenser les décisions récemment prises par les membres du Collège communal. Il y va de la bonne conservation du Parc pour les générations à venir.***

*Xavier Retailleau  
Administrateur*

Nouveau panneau à l'entrée du parc.



## QUELLE DERIVE AU PARC DE WOLVENDAEL !

Billet d'humeur



Depuis peu, les cyclistes y sont tolérés, et occasionnellement aussi les automobilistes.

Rien n'est encore officiel, mais c'est dans cette voie que la Commune d'Uccle s'engage, encouragée par la Région !

Vive le cyclisme, mais pas dans ce superbe parc.

### C'est la négation de la notion de parc !

Un parc comme celui de Wolvendael, classé, avec des chemins étroits, est destiné aux promeneurs et aux enfants qui peuvent y jouer, y courir, éventuellement y faire de la trottinette (non électrique !) Un tel parc est un refuge pour ceux qui recherchent du calme et qui souhaitent éviter la bousculade de la vie urbaine.

Le rythme des promeneurs est inconciliable avec celui des cyclistes. Alors, les voir se partager les mêmes sentiers ?

Il suffit d'aller dans la forêt de Soignes, par exemple à cette « porte d'entrée » des étangs de Groenendael, pour comprendre à quel inconfort sont soumis les promeneurs : les vélos les frôlent constamment, exigent le passage en obligeant les promeneurs à se mettre prudemment sur le côté, et ils labourent le sol. C'est infernal !

Sans compter qu'avec les vélos et trottinettes électriques, cela va encore plus vite. C'est dangereux. En cas d'accident, la responsabilité de la Commune pourrait parfaitement être mise en cause pour avoir créé une situation qu'elle devait savoir dangereuse.

Certes, on réglerait cela en limitant la vitesse, en interdisant de rouler à certains endroits, etc...

Mais ceux qui édicteront ce règlement sont-ils assez naïfs pour croire qu'il sera respecté ? Va-t-on y mettre 20 policiers ?

Et maintenant les voitures : le parc ne sera pas circulation automobile admise, mais tolérée moyennant autorisation lors de certains événements (brocante – fête de la musique – camping...) et pour ces événements.

Il y en a déjà eu 4 ou 5 cette année. Gageons que cette fréquence va augmenter d'année en année. Par ailleurs, même si le sujet est autre, est-ce une réelle bonne idée que d'organiser de plus en plus d'événements dans le parc ? C'est dans l'air du temps... pourtant l'air du temps, à l'heure du réchauffement climatique devrait plutôt être celui de la préservation la plus grande de la biodiversité et de l'encouragement à la marche à pied... en paix.

Tout cela avec quelle motivation ? Faire plaisir aux cyclistes, et à l'occasion aux brocanteurs et fêtards, mais sans égard pour les promeneurs. Est-ce ne pas « être de son temps » que de trouver qu'on est dans une totale dérive ? C'est du populisme, n'en déplaise à nos élus, ou à tout le moins ceux qui acceptent cette dérive.

Où va-t-on ?

*Denys Ryelandt*



# AVENUE BRUGMANN N° 271

## UN PROJET IMMOBILIER REFUSÉ PAR LA COMMISSION DE CONCERTATION

À la fin du mois d'août, les riverains de l'avenue Brugmann, de la rue des Carmélites, à proximité de la place Vanderkindere, découvrent une enquête publique en cours concernant le projet d'un promoteur immobilier, au n°271 de l'avenue Brugmann et pour lequel 4 dérogations sont demandées par rapport au Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).

Le bâtiment visé par la demande de permis est un hôtel de maître, construit au début du XXe siècle. Il possède une architecture néo-classique composée de matériaux de qualité (pierres de taille, charpente d'artisan, ardoises naturelles) et présente un style architectural homogène. Il était affecté entièrement en commerce (ancienne banque) et produisait une activité diurne et paisible, parfaitement intégrée dans le quartier.

Avec sa tourelle caractéristique, il constitue un repère visuel spécifique du quartier.

Le projet introduit par le promoteur vise à agrandir l'hôtel de maître en ajoutant plus de 1.500 m<sup>2</sup> d'appartements individuels et collectifs (un co-living de 16 chambres), ainsi qu'un rez-de-chaussée équipé pour un Horeca.

Pour ce faire, le promoteur projette de recouvrir la façade latérale par une nouvelle construction, de supprimer l'espace vert existant et surtout de

rehausser l'hôtel de maître par 5 étages d'appartements, ce qui revient presque à en doubler la hauteur, qui serait passée de 15 m (20 m avec la tourelle) à presque 30 mètres de hauteur.

L'argument de cette rehausse du bâtiment est de venir s'aligner sur le pignon de l'immeuble voisin, à 30 mètres de hauteur. Cet immeuble voisin, construit en 1954 pour le ministère des finances et réaménagé ultérieurement en appartements, constitue en réalité lui-même une exception importante (en réalité une hérésie architecturale) au sein de la typologie architecturale du quartier.

**Le projet du promoteur a rapidement été perçu par les riverains comme inacceptable et contraire l'environnement du quartier, et ce pour différentes raisons.**

La rehausse du bâtiment néo-classique par 5 étages d'appartements est particulièrement massive et complètement inappropriée. Réaliser cette construction revenait à écraser le bâtiment existant d'une masse imposante, en rupture totale avec le style architectural tant du bâtiment que des habitations du quartier. C'est aussi créer un précédent dangereux ouvrant la porte à d'autres



Situation actuelle



Vue du projet du promoteur

projets similaires, qui pourraient se développer au détriment du quartier, ou d'autres de la Commune.

Le grand nombre des fonctions prévues par le promoteur (12 appartements, un espace de co-living, un restaurant au rez-de-chaussée, un atelier) et leur imbrication au sein d'un seul et même bâtiment allaient forcément créer des nuisances, tant pour les riverains que pour les habitants de l'immeuble.

Le projet de co-living prévoyait 16 chambres, soit potentiellement jusqu'à 32 personnes vivant dans la même unité de logement ; ce qui aurait entraîné une densification excessive d'occupants au sein d'une même unité d'habitation, et en particulier un accroissement des nuisances sonores qui en résultent. Les normes actuelles de co-livings plus paisibles sont en général de 6 à 8 occupants par unité.

Le projet prévoyait un parking souterrain pour 14 voitures, accessible par un ascenseur donnant directement sur le trottoir sans zone de dégagement latéral, et proche de la sortie du parking de la grande surface voisine ; situation qui allait encore augmenter le nombre de voitures débouchant sur cette portion de trottoir.

Les terrasses des appartements ont également été jugées trop proches de celles de l'immeuble voisin et des chambres placées en mitoyen, et auraient constitué une gêne visuelle et sociale. La masse et la densité du bâtiment projeté sont jugées excessives, et auraient considérablement limité l'ensoleillement et la luminosité des habitations riveraines, tant sur l'avenue Brugmann qu'en arrière de l'îlot.

En outre, les plans du promoteur prévoient un restaurant au rez-de-chaussée avec une exploitation accès au jardin (exploitation en intérieur d'îlot), ce qui aurait provoqué des nuisances sonores pour les voisins et des dérangements liés à la cuisine ; et alors qu'il n'était pas fait mention de ce restaurant dans la demande de permis d'urbanisme.

Les riverains se sont réunis à plusieurs reprises et ont fait circuler une pétition.

De nombreuses réactions motivées ont été transmises à la Commission de Concertation. Plusieurs riverains y ont participé et argumenté les raisons de leur opposition à ce projet immobilier.

**La Commission de concertation a émis à l'unanimité un avis négatif sur le projet demandeur**

**(avis du 19 octobre 2022), ce qui entraîne le refus du permis d'urbanisme.**

**Voilà qui démontre que la vigilance des riverains, le temps et l'énergie qu'ils ont investi dans la mobilisation et la préparation de leurs interventions ont largement contribué à arrêter un projet immobilier mal intégré et inadéquat dans le quartier.**

### **L'avenue Brugmann : une architecture et un patrimoine à préserver et valoriser**

Les habitants souhaitent que le bâtiment concerné, actuellement à l'abandon, soit réhabilité et valorisé dans la cohérence et le respect du gabarit existant et de la typologie urbanistique et sociale du quartier.

Le manque d'entretien et l'abandon du site produit des nuisances que les riverains déplorent. Ils estiment qu'il est impérieux de réoccuper le bâtiment et d'aménager ses abords. Ils souhaitent son affectation pour une activité commerciale, sportive, d'entreprise, sociale ou culturelle, qui soit compatible avec les préoccupations sociales et environnementales actuelles et propose un cadre de vie calme et agréable. De valoriser le petit espace vert existant, visible de l'espace public, et de favoriser la perméabilité des sols par une zone naturelle propice aux pollinisateurs.

Quant aux 2 pignons des bâtiments mitoyens il existe de nombreuses possibilités de les habiller avec des matériaux de qualité, naturels, durables et isolants pour les bâtiments voisins.

C'est donc une belle occasion de mener un projet exemplaire, en lien avec les préoccupations du quartier et dans le respect du patrimoine. Rappelons que le quartier est majoritairement constitué de maisons familiales de gabarit rez + 2 ou rez + 3. Et si certaines ont été divisées en appartements, la plupart des rénovations récentes ou en cours ont été réalisées en employant des matériaux de qualité, et en respectant le style architectural classique du quartier.

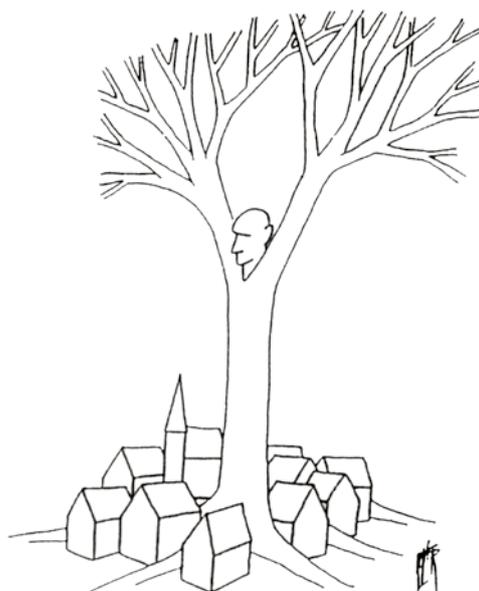
Le quartier du haut de l'avenue Brugmann dispose de nombreux atouts tels que des transports en commun efficaces, plusieurs équipements collectifs, de nombreux commerces, un habitat de qualité qui peuvent être valorisés.

C'est dans cette cohérence urbaine que les riverains souhaitent que s'inscrive le prochain projet.

*Lionel Slusny  
François Glorie*

# PROJETS DE L'ACQU

Si une de ces deux actions vous intéresse, vous pouvez d'ores et déjà contacter Florence Vanden Eede (florence.acqu@gmail.com).



## ACTION GRAND PUBLIC

En cette fin d'année 2022, **la mobilité à Uccle** reste un sujet décisif et prioritaire.

- avec la mise en œuvre du **plan « Good Move »** ;
- avec le **nouveau PCM (Plan Communal de Mobilité)** de la commune d'Uccle, auquel plusieurs comités de quartier ont participé en envoyant leur diagnostic ;
- avec l'élaboration **du Plan Climat** de la commune, qui pour ce faire, durant 5 mois, a rassemblé 30 membres femmes/hommes tirés au sort parmi les ucclois issus de tous les quartiers, de tous âges, en une Assemblée Citoyenne réunie afin de proposer **13 actions** contribuant à réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre du territoire ucclois d'ici 2030. Parmi ces mesures, deux d'entre elles concernent la mobilité, dont l'une prioritaire, est « *d'atteindre 30% de la voirie piétonnisée et réservée aux modes de transport doux* » et la deuxième « *d'augmenter à 50% l'usage des moyens de transports de mobilité douce (marche, vélo, trottinette...)* ».

C'est pourquoi l'ACQU propose d'organiser dans le courant du mois de février 2023, des discussions citoyennes autour de quelques sujets tels que :

1. **Chemins piétons, liaisons et rues piétonnes** (au sein d'un même quartier ou entre différents quartiers) ; parallèlement, une réflexion citoyenne pourrait être engagée sur **les rues** et **les places piétonnes**.
2. **Les trottoirs** en état souvent déplorables qui n'invitent pas particulièrement les piétons à s'y engager.
3. La question des **deux roues**, vélos, trottinettes, vélo-cargo, qui s'ils sont amenés à encore augmenter, vont poser des problèmes de cohabitation ; comment trouver une cohabitation harmonieuse entre les différents modes utilisés ; comment adapter la largeur des pistes cyclables dans les rues étroites de notre commune ?
4. Parallèlement une réflexion citoyenne pourrait aborder l'organisation **des rues cyclables** et **des rues scolaires**.
5. **Les voies pénétrantes** (Stalle-Alseberg-Brugmann) et plus particulièrement la chaussée de Waterloo à la croisée de toutes les attentes.

Le but de l'opération étant de pouvoir remettre des observations concrètes, qui recueilleraient un maximum de suffrages, à la Commune.

## L'ACQU S'INQUIÈTE ET SE MOBILISE POUR LES ARBRES ET LA BIODIVERSITÉ

Suite à la COP 27 sur les changements climatiques qui vient de se terminer, en attendant la COP 15 sur la Biodiversité qui se tiendra du 07 au 19 décembre 2022 à Montréal au Canada, en référence à la déclaration de politique générale de la Commune d'Uccle, l'ACQU s'inquiète des maigres résultats obtenus pour trouver des solutions climatiques transformatrices et pour la préservation de la biodiversité.

Rien que sur le territoire de la Commune d'Uccle, des centaines d'arbres sont abattus chaque année pour faire place à différents projets urbanistiques : les abattages se succèdent av. Circulaire, au Centre de Ridder, 1000 m<sup>2</sup> d'arbres sont menacés pour le projet du tunnel Carsoel, au plateau Engeland, ...la biodiversité est menacée par l'ensemble des très importants projets urbanistiques qui se construisent sur le territoire ucclais.

Selon une étude récente, la Commune d'Uccle est une de celles où les abattages d'arbres ont été, ces dernières années, les plus importants de la Région de Bruxelles-Capitale.

A ce titre, l'ACQU se mobilise pour la protection des ARBRES et de la BIODIVERSITE via :

**- un travail de sensibilisation des habitants en collaboration avec les Comités de Quartier.**

**- un travail d'inventaire des arbres remarquables et/ou utiles à la biodiversité sur le territoire communal.**

**Ce travail devra permettre d'interagir avec les autorités communales et régionales en visant une amélioration conséquente de la situation.**

### Sensibilisation

**Différentes actions sont prévues :**

- organisation de balades par chaque Comité de Quartier intéressé pour répertorier les arbres remarquables ou utiles à la biodiversité, sensibiliser le public à l'importance des arbres en ville
- rappel de la législation sur les abattages d'arbres en Région Bruxelloise, de la gestion et des soins à procurer aux arbres, rappel des méthodes de classement des arbres en Région Bruxelloise
- réflexion sur la notion « ancienne » de classement des arbres en RB qui prend en compte principalement le côté esthétique alors qu'aujourd'hui le côté protection de la biodiversité devient sans doute le principal souci au vu du changement climatique et de la perte drastique de la biodiversité.
- réalisation une cartographie des arbres remarquables par les Comités de Quartier
- organisation d'un ou plusieurs Forum animés par des personnes phares, prof d'université ucclais, spécialistes des arbres ou autres...
- actions dans les écoles : sensibilisation, parrainage d'arbres, plantation, verdurisation des cours d'écoles, concours de dessin, de photographies, de poèmes sur le thème de l'ARBRE.
- approbation d'une Charte de l'Arbre (voir exemples français)
- sensibilisation des différents départements de la Commune de manière transversale à la protection des arbres et à leur indéniable atout devant la dégradation de l'environnement.

### Resultats attendus

- réalisation d'un inventaire
- sensibilisation et participation des habitants
- action au niveau de la Commune et de la Région.

*Thérèse Verteneuil  
Xavier Retailleau  
Karin Steven  
Dominique Vaes  
Martine De Becker  
Florence Vanden Eede*

# PETITES NOUVELLES D'UN COMITÉ

## VERDURISATION DU QUARTIER FLORIDE/LANGEVELD

### Participation citoyenne ? Peut mieux faire .... Dommage !

Le 8 novembre 2021, la Commune organise une petite réunion d'information concernant la plantation d'arbres fruitiers dans la rue du Framboisier.

Madame De Brouwer (échevine des services verts) et Monsieur Wyngaard (échevin de la mobilité, travaux publics) nous présentent leur projet de plantation de 12 arbres fruitiers.

Comme la rue a été réasphaltée, l'échevine nous explique que la Commune désire verduriser

Excellente idée ! Mais ...

Globalement, le projet d'arbres fruitiers ne semble pas séduire les personnes présentes : fruits abandonnés sur les trottoirs, et surtout perte de clarté et de lumière, la rue étant fort étroite, perte de places de parking alors que le problème est récurrent dans le quartier, vu le personnel de Ste Elisabeth et l'école de communication.

L'échevin rassure, confirmant que c'est un projet et qu'il ne sera pas réalisé si les habitants y sont opposés.

Les habitants expriment leur vif désir de verduriser le quartier mais en visant une approche globale du quartier et pas « au cas par cas ».

En août 2022, les habitants de Framboisier reçoivent une lettre proposant de planter 7 arbres à port compact.

Notre Comité se charge de distribuer un petit sondage pour connaître l'avis de l'ensemble des habitants de la rue : 6 habitants s'expriment en étant très opposés (diminution du soleil, de la lumière, parking...), 3 habitants expriment leur satisfaction, et 2 ne voient « pas d'inconvénient » à la plantation.

Le 16 novembre nous avons une réunion informelle avec l'échevine.

Evoquant le caractère « clivant » du projet, nous insistons sur la nécessité de développer d'abord un projet global de verdurisation, en commençant par l'avant de la bibliothèque « Le Phare », fort minérale, connexion avec le Bois de la Cambre ; tout comme la plantation d'arbres au rond-point abritant la sculpture de R.Glorie, et les arbustes le long du haut de Floride.

L'échevine nous explique que la plantation des arbres dans la rue des Framboisiers est décidée, notamment pour donner suite à la demande d'un habitant de la rue.

Ces plantations auront lieu au printemps 2023.

Rue du Framboisier, vue depuis l'Avenue Gobert.



# UN ITINÉRAIRE CYCLABLE RÉGIONAL À RECOMMANDER, DEPUIS LA GARE DE CALEVOET

Les ICR (Itinéraire Cyclable Régional) doivent permettre à chaque cycliste de se déplacer sans se mettre en danger sur l'espace public.

Alors, nous ne pouvons que conseiller d'utiliser l'ICR 6. Il commence dès la sortie de la gare de Calevoet, à Uccle. Vous restez sur le large trottoir, accessible aux vélos. Puis vous empruntez **la petite rue du Coq**, à droite de la Chaussée d'Alseberg. Elle est en dehors de la circulation des trams, bus et autres engins rapides. Vous continuez sur **la rue du Château d'Eau**, **la rue de la Fauvette**. Vous atteignez, sans danger, la **Place Danco** ou la **rue Rouge**. En quelques minutes, vous êtes à hauteur du **centre commercial d'Uccle** et de **certaines écoles** (Ecole du Centre et Saint-Pierre, par exemple), mais aussi tout proche du **parc de Wolvendael** et du **centre culturel**.

Pourquoi emprunter cet ICR en lieu et place de la Chaussée d'Alseberg ?

Nous ne pouvons pas oublier ce dramatique accident survenu en avril 2010, à hauteur de la rue des Poussins, sur cette chaussée d'Alseberg. Un cycliste d'une trentaine d'années y avait perdu la vie, heurté violemment par un tram. Les roues de son vélo s'étaient retrouvées coincées dans un des rails du tram, à hauteur de la rue des Poussins.

**La DH décrivait ainsi l'accident :** « *Les riverains de la chaussée d'Alseberg, présents autour du lieu de l'accident, n'ont eu de cesse d'affirmer "qu'il est extrêmement dangereux de rouler à vélo sur cette route". L'un d'eux avait eu ses mots : "La chaussée d'Alseberg est particulièrement dangereuse car les pistes cyclables se trouvent sur les rails de tram". il faut être fou pour rouler à vélo ici* ». *La chaussée d'Alseberg, dont l'entretien dépend non seulement de la commune, mais également de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Stib en ce qui concerne les rails de tram, est une chaussée empruntée fréquemment par les usagers de la route. (CF : la DH).*

**Par ailleurs, nous incitons le « service Mobilité » de la Région bruxelloise à créer des panneaux de signalisation pour leurs Itinéraires « ICR ». Il n'en existe pas, semble-t-il...**

Enfin, nous espérons que, dans le futur, les ICR deviendront de véritables « rues cyclables », dans lesquelles les voitures y sont autorisées mais où des règles de comportement spécifiques sont d'application à l'égard des cyclistes. Il y va de la sécurité maximale pour tous. D'avance merci à la Région.

l'ASEV – Association pour la Sécurité des Enfants à Vélo.



# IN MEMORIAM NICOLE DUSSART

Les jours passent et une amie s'en est allée, le 20 octobre de cette année 2022. Comme le disait Victor Hugo, dans son poème « Soleils couchants » :  
« *Je m'en irai bientôt, au milieu de la fête sans que rien manque au monde immense et radieux !* »

Et pourtant, « Nicole a marché jusqu'au bout de son chemin... », nous écrivait sa fille Anne.

Et quel chemin ! Très tôt, elle rejoint le Conseil d'Administration de notre Association, toujours active pour défendre les droits des uclois, lors des concertations citoyennes à la Maison Communale. Elle avait aussi fait de la « mobilité », et de la « sécurité » sur l'espace public, l'une de ses préoccupations majeures. Sa jeunesse a été marquée par la mort tragique de sa jeune sœur, un après-midi ensoleillé : elles rentraient chez elles, toutes les deux, heureuses après l'école. En reculant sur le trottoir, un camion a heurté sa jeune sœur. Un drame dont elle parlait très peu, mais avec des larmes plein les yeux.

Alors, pendant des années, une fois par mois, elle a réuni, chez elle, les membres de l'ACQU pour y parler « mobilité », « sécurité », « piétons », « transports publics », « vélo » et autres sujets qui lui tenaient à cœur. Ces longues soirées, entre ami(e)s, étaient toujours riches et pleines de l'attention qu'elle portait à autrui.

Par ailleurs, très active au sein de notre ASBL, elle n'hésitait pas à aider les comités de quartiers uclois par sa présence sur le terrain : tenir un stand sur la place Saint-Job, ou lors de la fête du plateau Engeland, distribuer des brochures, donner des conseils, tout cela lui était familier, toujours avec calme et sourire.

Elle s'en est allée trop rapidement. Nous la regrettons tous.  
Au revoir Nicole, et merci pour ton amitié et ton engagement citoyen.

Tes ami(e)s de l'ACQU



# LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS NOS HABITATIONS

## UNE ACTION DE SENSIBILISATION ET UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE, INITIÉE PAR LE QUARTIER DURABLE OXY 15 AVEC LE SOUTIEN DE L'ACQU ET DU QUARTIER DURABLE DE SAINT-JOB EST PROPOSÉE AUX HABITANTS.

Les nombreux drames climatiques que nous connaissons depuis ces derniers mois (sécheresses, incendies, inondations) et le dernier rapport du GIEC sont là pour nous rappeler qu'il est devenu indispensable et urgent d'agir pour limiter les sources de pollutions.

A sa modeste échelle, et depuis plusieurs années déjà, l'ACQU, les quartiers durables OXY 15 et Saint Job, avec la contribution d'animateurs et animatrices du Défi énergie uclois se mettent à la disposition des habitants de notre commune, et organisent, bénévolement, des visites permettant de déceler et identifier les différentes déperditions de chaleur dans leurs habitations.

Ce travail est rendu possible grâce à un kit énergie, mis à notre disposition par OXY 15 et une caméra thermique prêtée par Bruxelles Environnement. Le matériel utilisé permet d'établir un audit énergétique, rapidement réalisé. Le kit se compose d'une caméra thermique, qui permet d'identifier les zones les plus froides et d'identifier les déperditions de chaleur ; d'un hygro-thermomètre d'ambiance, d'un thermomètre infra-rouge, d'un protimètre (mesure du taux d'humidité dans les murs).



La caméra thermique permet de déceler les zones froides

Le bilan thermique d'une habitation, maison ou appartement, permet d'établir les sources de déperdition de chaleur, les endroits peu ou mal isolés qui peuvent être améliorés.

Dans certains cas, il suffit de travaux minimes et peu coûteux (placer des éléments isolants, remplacer des joints d'étanchéité) qui peuvent même être réalisés par l'occupant ; dans d'autres cas, les travaux sont plus conséquents et nécessitent éventuellement de faire appel à un professionnel.

**N'hésitez pas à faire appel à notre équipe de bénévoles pour réaliser un audit énergétique chez vous. Pour en savoir plus ou fixer un rendez-vous, contactez-les :**

**Jean Leseul :**

[jean.leseul@gmail.com](mailto:jean.leseul@gmail.com) - 02.375 06 29

**Catherine Toussaint :**

[kther@belgacom.net](mailto:kther@belgacom.net) - 02.374 02 60

**François Glorie :**

[info@francoisglorie.be](mailto:info@francoisglorie.be) - 0478 78 44 71

# L'Association de Comités de Quartier Ucclois

## Les Comités membres

### Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37  
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

### Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

#### Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)  
GSM : 0483 485 433  
damien.angelet@diplobel.fed.be

#### Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92  
cqbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

#### Bourdon - Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 7  
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

#### Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46  
GSM : 0475 22 24 51  
amfrancken@skynet.be

#### Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE  
(Cf Administrateur)

#### Fond'Roy, asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond' Roy, 147  
GSM : 0477 35 86 86 - comite@fondroy.org

#### Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)  
GSM : 0478 33 38 72  
uccle@gracq.org - www.gracq.org

#### Groeselenberg

Jean LESEUL (cf administrateur)

#### Kinsendael - Kriekenput

Martine DE BECKER, rue des Bigarreux, 34  
Tél. : 02.375 78 88 et GSM : 0479 95 17 28  
martine.de-becker@outlook.com

#### Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52  
olivier.koot@scarlet.be  
www.buysdelle.be/abbv/

#### Observatoire

Dominique VAES  
comitequartier@observatoireuccle.be  
(Cf Administrateur)

#### Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20  
Tél./fax : 02.376 61 71  
yvettelahaut@yahoo.fr

#### OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU  
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

#### Parc Brugmann

Jean D'HAVE,  
av. du Château de Walzin, 7 (22)  
GSM : 0471 22 15 43  
jean.dhave@gmail.com

#### Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)  
GSM : 0485.75 62 27

#### Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77  
Tél. : 02.374.81.04

#### Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT  
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

#### Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Berlaimont, 7 à  
1160 Bruxelles - tél. (B) : 02 373 57 01  
stephane.davidts@skynet.be

#### Quartier Lorraine

Denys Ryelandt - (Cf Administrateur)

#### SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

Thérèse VERTENEUIL - rue Engeland, 367  
Tél. 02.375 45 73 - chabi@comiteengeland.be  
Stéphane ROYER - Montagne de St Job, 28  
Gsm 0496.70 64 51 - www.kauwberg.be

#### Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317  
Tél. 02.374 90 27

#### Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31  
Tél. : 02.374.13.53  
www.valleedulinkebeek.be

#### Vanderkindere - Bascule

Christella DI FIORE  
Tél. 0479 612 440  
comitevdkbascule@gmail.com et  
www.comitevdkbascule.com

## Personnes de contact

### Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,  
chemin de la Truite, 31  
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560  
j.hirschbuhler@gmail.com

### De Fré - Echevinage

Michel DEVRIESE  
(Cf Administrateur)

### Gare d'Uccle-Stalle

Michel Hubert, rue V. Allard, 273  
Tél. (P) : 02.332 22 23  
Tél. (B) : 02.211 78 53

## Le conseil d'administration

Président d'honneur : **BERNARD JOURET**

### Président

**Denys RYELANDT** - av. du Maréchal, 20 A  
Tél. : 02.374 97 03 - d.ryelandt@gmail.com

### Vice Présidente

**Catherine TOUSSAINT** - Montagne de St Job, 139  
Tél. : 02.374 02 60 - kther@belgacom.net

### Trésorier

**Xavier RETAILLEAU** - rue du Château d'Eau, 97  
Tél. fax 02.374 32 95 - retailleau.x@gmail.com

**Michel DEVRIESE** - av. De Fré, 29

Tél. : 02.374 85 80 - michel.devriese@skynet.be

**François GLORIE** - av. de Floréal, 35

Tél. : 02.344 48 88 - info@francoisglorie.be

**Pierre GOBLET** - rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 - pierregoblet@skynet.be

**Jean LESEUL** - rue Groeselenberg, 69

Tél. : 02.375 06 29 - jean.leseul@gmail.com

**Christian HUBIN** - Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 - chubin346@gmail.com

**Chantal DE BRAUWERE** - av. Gobert, 38

Tél. 0477 29 12 70 - chantaldebrauwere@hotmail.com

**Jean Paul WOUTERS** - av. de Foestraets, 4

Tél. 0497 59 95 06 - jpwouter@gmail.com

**Karin STEVENS** - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

Tél. 0497 82 93 60 - karinstevens@skynet.be

**Dominique VAES** - av. Lancaster 70

GSM 0475.51 34 10

## Chargée de mission :

Florence VANDEN EEDE  
florence.acqu@gmail.com  
GSM : 0476. 927 980

## La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Denys RYELANDT  
Coordination : Denys RYELANDT

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur  
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com  
Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com  
Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé  
N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles et de la  
Région de Bruxelles-Capitale.